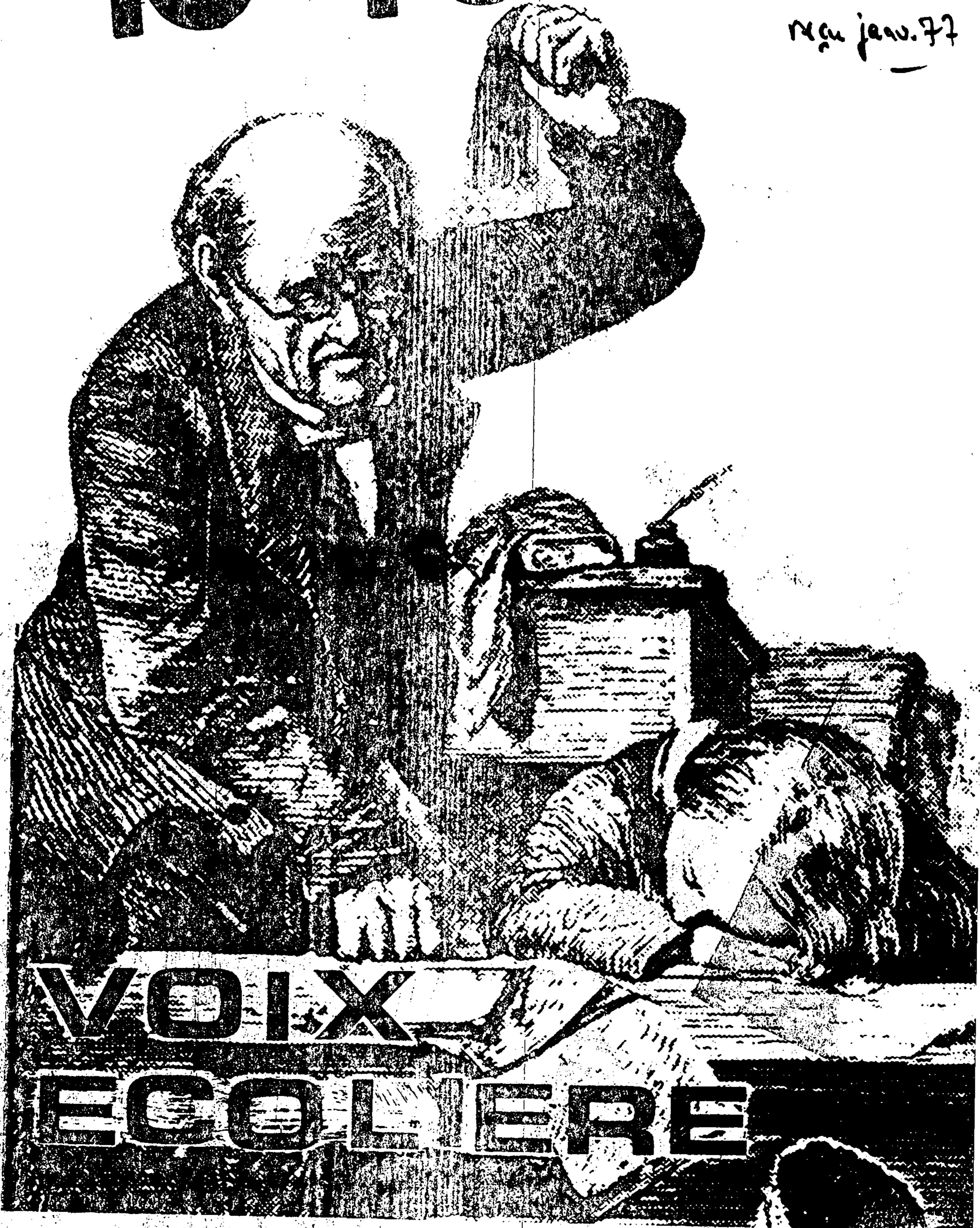


le foessé

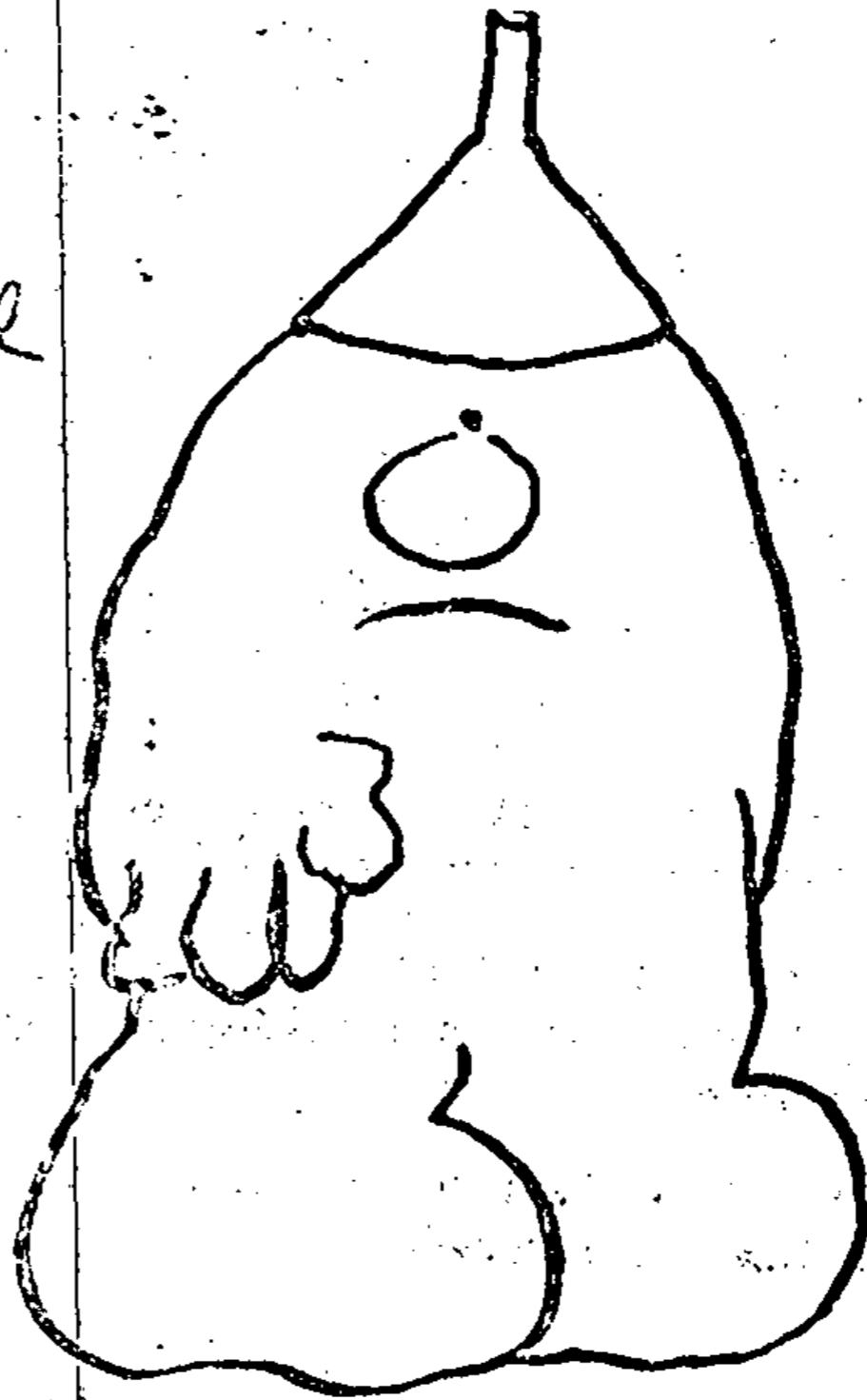
14 au janv. 77



VOIX
ECOLIERE



marol



Bon élève

mauvais élève

L'école, telle que nous la vivons maintenant, ne nous satisfait pas. Elle est inadaptée quant aux méthodes et quant au contenu. Plus, elle est injuste. Elle dispense la connaissance inégalement, avec comme but premier, non de nous apprendre à vivre, à communiquer, à aimer, et à travailler en harmonie avec nous-mêmes, mais bien de nous intégrer dans une société conçue comme immuable, en maintenant les divisions entre individus issus de classes sociales différentes.

Il est donc important que nous prenions la parole, affirmons ce que nous nous bornions à rêver pendant les cours ou à chuchoter à notre voisin de table.

Nous exposons ici les points importants d'une vision critique de l'école, qui doit déboucher sur la nécessité de nous rassembler tous ensemble pour nous défendre.

L'ECOLE SE FOUT DE NOUS.

Nous sommes considérés comme irresponsables,
et incapables d'assumer l'organisation de nos études.

EDITO

Art. 80. —

Al. 2. — Les élèves des écoles ont en toutes circonstances une attitude correcte et polie.

Al. 3. — Les élèves des collèges ne fument pas et ne consomment pas de boissons alcooliques; ils ne sortent pas seuls le soir après 22 heures.

Al. 4. — Les dispositions restrictives des règlements de police communaux sont réservées.

Participation des manifestations non autorisées

Art. 84 bis. — Toute réunion d'élèves non prévue par les lois et règlements, qui utilise les locaux d'un établissement scolaire ou qui pourrait être de nature à perturber le fonctionnement normal d'un tel établissement, est soumise à l'autorisation préalable du directeur. Celui-ci statue sans recours.

Art. 84 ter. — L'élève qui aura :

1. organisé une réunion non autorisée, y aura sciemment participé ou assisté ;
2. appelé les autres élèves à violer les lois et règlements scolaires ou les décisions prises par les autorités ou la direction, par voie de tracts, d'affiches, brochures, périodiques ou autres écrits, ou par réunions, appels publics, haut-parleurs ;
3. appelé à la grève des cours, à l'occupation des locaux ou à toutes autres manifestations propres à troubler l'enseignement dispensé dans l'établissement, les aura fomentées, ou y aura pris part.

sera exclu pour une durée d'au moins un mois.

L'autorité disciplinaire peut suspendre les effets de sa décision pendant un délai d'épreuve dont elle fixe la durée.

En cas de récidive, l'élève encourt l'exclusion définitive.

Le 12 Mars 1976, un nouvel arrêté est publié dans la feuille de choux la moins lue du canton: La Feuille des avis officiels.

Interdiction de bistrot pour les collégiens, restriction de réunion pour tout le monde. La réaction sera massive.

Un comité d'élèves dans chaque établissement secondaire établit les actions à faire dans son établissement: Bergières, 50 élèves se promènent avec un pull "Non aux arrêtés". Elysée, une séance d'information organisée par le comité réunira plus de 130 collégiens. Partout on fait signer la pétition.

Une coordination lausannoise, formée de représentants de chaque comités d'établissement organise les informations, appelle aux réunions, répond aux articles parus dans la presse, demande l'appui des partis politiques et des syndicats. (seul moyen de résister longtemps à la répression, aux silences de la presse et aux soucis financiers. Seul moyen aussi d'élargir la lutte, en particulier au milieu enseignant.) Plus de 300 élèves et plusieurs dizaines d'enseignants participent à la manif qui remet les 2600 signatures recueillies au DIP.

Un meeting soutenu par le PS, le POP, la LMR, Rupture, les Comités de soldats, la JC, Spartacus, le

CUB, la VPOD Vaud-Etat, La CRT et plusieurs personnalités élargira le débat au problème des libertés démocratiques. (800 personnes)

Dernières nouvelles

Nous avons toujours été persuadés que cet arrêté pouvait s'appliquer à des réunions extérieures aux établissements secondaires, (et c'est là le danger) pendant ce temps les défenseurs de l'arrêté prétendaient qu'il ne s'applique qu'à l'intérieur des établissements, pendant que le DIP se taisait prudemment. Le directeur de l'école de commerce brise le silence: il affirme à 24H qu'il peut effectivement appliquer l'arrêté en dehors de son école!

Au Grand Conseil, la discussion sur l'arrêté n'a pas eu lieu, malgré les 2600 signatures et les tentatives du PS et du POP.

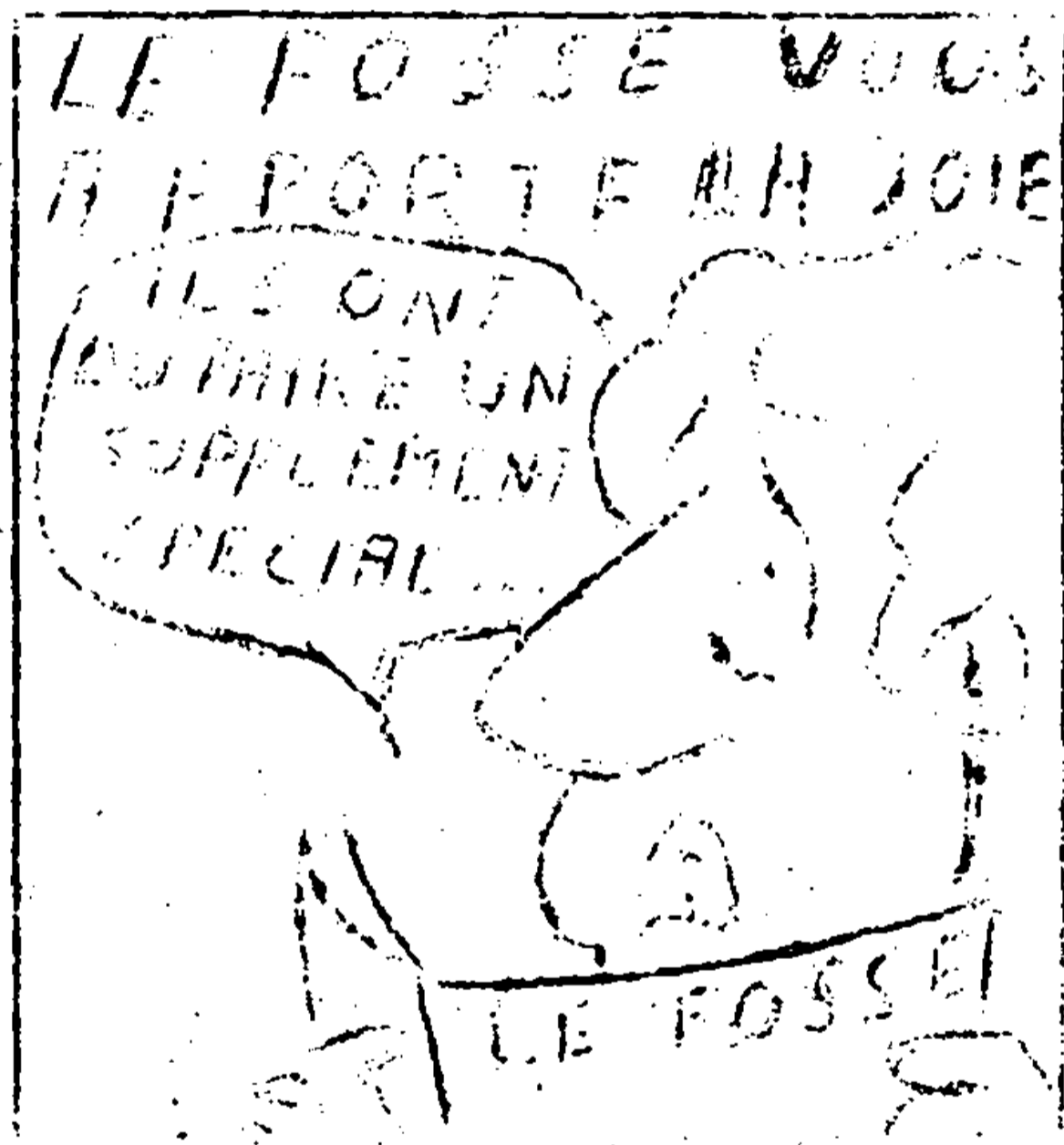
Mi Septembre, les restes du comité centre les arrêtés se sont réunis. (Environ 10 personnes par établissement) Comprenant que les arrêtés se situent dans un cadre plus général de pression contre les élèves, nous avons décidé de lutter de front contre toutes ces mesures, pour une école vivable. Nous faisons ce premier numéro, mais il est évident que le prochain numéro sera ouvert à toutes les contributions, et à toutes les critiques d'élèves et de maîtres.

Si vous voulez écrire un article, envoyer des dessins ou rejoindre le comité Fossé, écrivez à:

Catherine Masson
Ch. des Osches 21 B
1009 Pully
tél. 29 53 70

Nous ne désirons pas seulement publier ce journal, mais aussi lutter concrètement.

LE VENT SE LEVE IL FAUT TENTER DE VIVRE



GYMNASIENS DE
TOUS LES PAYS
UNISSEZ-VOUS !!

L'ECRO DES BANUTS

Dans tous les gymnases se sont créés des comités d'action, afin de continuer la lutte, concernant des problèmes internes.

CITE

Concernant le problème des absences, les excuses doivent toujours être signées par les parents. Depuis 3 ans, les gymnasiens de la Cité revendiquent un système d'absences sans excuses ni sanctions. Rapp avait promis un nouveau système pour Pâques 75, que personne n'a encore vu. La conférence des maîtres stagne. La lutte continue.

- Les comités des autres établissements se déclarent d'accord avec les revendications de la Cité concernant un système d'absences sans excuses ni sanctions.

Encore à la CITE, le camp de cinéma qui avait eu lieu ces dernières années dans le cadre des semaines de février, a été supprimé. Les profs concernés n'acceptent pas de le refaire, alors que la direction a demandé une enquête de police sur celui de l'année dernière. Les gymnasiens demandent que la direction fasse confiance aux profs et aux élèves, afin que le camp ait lieu cette année, et ceci sans rapport de police.

- Dans tous les établissements, les élèves protestent contre le fait que, soit il n'y a pas de panneau d'affichage à la disposition des élèves, soit, s'il y en a soi-disant un il est sous contrôle total de la direction, et ceci par décision de la conférence des directeurs des gymnases. Les élèves demandent des panneaux d'affichage réellement libres, où toute opinion puisse s'exprimer librement, sans censure de la part de la direction.

LE COIN DU JURISTE

"Que sont, pour la plupart, nos beaux messieurs pleins d'esprit et de culture? Des esclavagistes ricaneurs, eux-mêmes esclaves

Stirner

L'état s'étant récemment muni de nouveaux moyens (l'arrêté du 12 mars) afin de nous contenir dans les limites de sa morale, il est intéressant de connaître ceux qu'il possédait déjà au sujet desquels il omet curieusement de nous informer. En effet M. Yersin, directeur du gymnase du Belvédère, auquel nous avons demandé un règlement général, nous avait répondu que tout ce qui nous concerne se trouve dans la brochure qui nous est distribuée au début de chaque année scolaire. Nous n'y trouvons que quelques indications ayant trait à la ponctualité ou à l'ordre, comme, par exemple ce point-ci: les parapluies doivent être déposés à l'entrée.

Ayant pu mettre la main sur le "REGLEMENT GENERAL du 10 février 1971 pour les établissements d'instruction publique secondaire du canton de Vaud", nous avons constaté que s'y trouvait un certain nombre de points que nous devons connaître. La plupart servent la répression ou nous guident sur la "bonne" voie que la bourgeoisie a tracée. Mais certains peuvent être utilisés pour notre défense. C'est le cas de l'article 6 dont vous ne devez jamais manquer de rappeler le second alinéa à certains de vos profs. Comme son premier alinéa s'adresse à la propagande, il faut donc toujours préciser au sujet de nos actions à l'intérieur des établissements qu'il s'agit bien d'information. Voici cet article:

Art. 6. - Toute propagande par et à l'école est interdite.

L'enseignement doit être conçu et donné de manière à respecter les convictions de chacun.

L'article suivant fait penser au cas des collégiens d'Yverdon qui s'étaient fait punir pour être rentrés au-delà de 22 heures alors qu'ils revenaient de la cinémathèque.

Art. 9. - Par l'intermédiaire du directeur, la commission scolaire s'assure de la bonne marche des établissements secondaires de son ressort.

Elle veille au respect de la loi et du règlement.

Elle a, dans ce cadre général, les attributions particulières suivantes:

(...)

e) Conjointement avec la police et avec le corps enseignant s'il le juge nécessaire, elle exerce une surveillance générale sur les enfants hors de l'école. Elle veille en particulier à l'application des prescriptions de police concernant les enfants en âge de scolarité.

Il n'y a qu'un enseignement: celui que l'Etat impose:

Art. 49. - Le corps enseignant accomplit ses tâches pédagogiques en se conformant aux instructions du département et du directeur

Il s'en tient aux manuels prescrits par le département et ne peut en utiliser d'autres qu'après y avoir été dûment autorisé par lui.

Cet article peut être retourné contre le prof dans certains cas. Le suivant est à retenir.

Art.52.-Les maîtres s'abstiennent de toute voie de fait et de toute parole blessante envers les élèves et de leurs parents. Ils n'usent d'aucune sanction qui ne soit autorisée par le règlement.

Voici un brillant exemple des "libertés" qui nous sont accordées, où la censure des autorités est toujours présente:

Art.63.-Les élèves doivent avoir la possibilité de participer activement à la vie des écoles.

Les modalités de cette participation-comités de classe, conseils de délégués, rédaction d'un journal, etc...-dépendent de l'âge des élèves ainsi que de la nature et des dimensions de l'établissement. Elles doivent être approuvées par la conférence des maîtres et le directeur.

A ce propos, M. Yersin s'était opposé à la mise en place d'un panneau d'expression libre dans le grand hall car cela aurait troublé l'harmonie architecturale. Avec un certain sens de l'humour il nous impose sa conception de l'esthétique.

Dans les articles 73 et 74 c'est le directeur qui "apprécie le bien-fondé" du motif invoqué pour justifier une absence ou une demande de congé. On peut se demander au nom de quel droit et sur quels critères il se permet d'en juger. Nous citerons par exemple le refus du DIP d'accorder congé aux élèves des gymnases qui désiraient participer au cortège du premier mai, allant ainsi à l'encontre du désir de quelques parents qui appuyaient leur enfant. Par contre, il est accordé pour un concours hippique ou une régata.

Un peu d'humour:

Art.81.-Les règlements des établissements secondaires arrêtent ce qui a trait à la discipline avec les réserves suivantes:

Les sanctions ont pour but l'amendement de l'élève et son éducation; elles doivent être adaptées à son âge. (...)

Art.131.-Toute publicité et tout colportage sont interdits dans les bâtiments et préaux scolaires.

Le directeur peut décider des exceptions qu'il juge conformes aux intérêts de l'école.

Ici encore c'est l'éthique du directeur qui nous est imposée. Bien que cela n'ait qu'un rapport indirect avec nous, je citerais un passage du numéro de septembre-octobre 1970 du bulletin officiel du DIP:

"Les maîtres doivent s'abstenir de prendre position dans l'exercice de leurs fonctions, sur tout problème auquel les circonstances du moment confèrent un caractère polémique. Si le maître ne peut absolument éviter d'aborder une question controversée, il a du moins le devoir de présenter aussi avec toute l'objectivité dont il est capable, la thèse contraire à la sienne. Le maître abuse de sa fonction si, dans son activité pédagogique, il cherche à endoctriner ses élèves ou à les embrigader dans un mouvement quelconque."

Réjouissons-nous de l'"éducation" que nous donne l'état...

C O N T R I B U T I O N

Qu'est-ce qu'un règlement: une infime part de notre flipp scolaire. Pourtant, le Fossé-la Voix écolière n'en sort pas.

Où est le problème: à mon avis dans la pauvreté des rapports (rapport prof-élève, rapport élève-élève, rapport élève-état) et l'inaptation des programmes, du contenu des cours.

Rapport prof-élève hiérarchisé, l'élève écoute et reproduit ce que le prof dit. Rapport élève-élève appauvrit par le temps, par la morale établie, par le manque de possibilités de parler de ses vrais problèmes. On drague en racontant des histoires, ou en invitant au cinéma. Tous les rapports sont régis par l'hypocrisie.

Rapports élèves-état magouillés toutes les décisions sont prises par l'état (Grand Conseil-DIP-Directeurs-conférence des maîtres), notre susucré, le conseil des délégués, est tout ce qu'il y a de plus bidon, il n'obtiendra jamais rien de décisif sans luttes écolières généralisées qui l'appuient. Notre vie quotidienne est entre les mains de l'état (programmes, horaires, salles, etc)

Les programmes sont inadaptés autant à nos problèmes, qu'à notre futur métier.

Comment en sortir? En discutant de nos problèmes et en commençant à lutter contre les règlements qui sont tout de même une des clés de notre flipp.

En tous cas, il faudra en reparler.

IL FAUT ARRETER DE SURVIVRE, COMMENCONS A VIVRE.

répression politique sur les enseignants

Voici quelques jours les autorités zougaises promulgaient des mesures draconiennes et anti-démocratiques pour limiter le nombre des enseignants.

Qui sera vidé? Les profs "double-salariés", ceux qui vivent en concubinage!! (à Zoug cela est encore sous le coup de la loi!). Où est donc la liberté de vivre avec qui l'on veut sans être soumis à l'institution du mariage, base de la famille, cellule de base de l'état capitaliste? Enfin ces mesures visent aussi ceux qui ont une attitude anti-démocratique et destructives. ON voit très bien le danger et les conséquences d'une telle mesure. Quelle attitude sera qualifiée d'anti-démocratique? Qui la jugera telle? La notion est très vague et permet toutes les interprétations.

Après Zurich, où les objecteurs de conscience n'ont pas le droit d'enseigner, où des profs n'ont pas été nommés pour avoir participé à des manifestations pourtant autorisées par la police, la répression a gagné Zoug, où s'arrêtera-t-elle??

L'exemple allemand des interdictions professionnelles visant tous les fonctionnaires membre d'un parti de gauche (dite-moi comment un facteur peut-il avoir une attitude subversive!!) a gagné la suisse. L'état veut exclure tous les non-conformistes. Le monde capitaliste a peur et veut préserver à tout prix l'ordre, son ordre (on sait où cela mène!). Et on nous parle toujours de la suisse, pays de liberté, exemple de démocratie. Savez-vous que la suisse est l'un des 113 pays sur 150 où les droits de l'homme sont bafoués!! et ce n'est pas un qcq journal gauchiste qui l'affirme, c'est Amnesty International. Et paf pour notre image de marque! L'état veut nous faire taire, les arrêtes pour les écoliers, et les interdictions professionnelles pour les profs. Il est temps de réagir! Pour lutter contre la répression et promouvoir le respect du droit des citoyens, a été créé le Manifeste Démocratique, qui n'existe malheureusement qu'à Zurich.

Un peu partout, les enseignants s'inquiètent de ces mesures qui se multiplient.

Nous devons lutter pour le respect de l'opinion de chacun, QUELLE QU'ELLE SOIT.

CONTRE LA REPRESSION POLITIQUE DE L'ETAT
POUR LA LIBERTE D'OPINION

ETUDIANTS ENSEIGNANTS TOUS UNIS NOUS SOMMES FORTS

éditeur responsable: D. Noverraz, imprimé sur nos presses

QUELLE UNIVERSITE AURONS NOUS

Une loi universitaire est actuellement en préparation, loi qui suscite un large débat au sein de l' université. Le point culminant de ce débat aura lieu VENDREDI 14, jour où se tiendra à l'uni. une journée d' information. Cette loi, de laquelle dépendra la nature de l' université, sera débattue à la session de printemps du Grand Conseil. Celle-ci vise à légaliser en l' aggravant un état de fait existant depuis plusieurs années: concentration du pouvoir entre les mains du recteur au détriment du sénat des professeurs ("rectorat fort")

-Choix de faire de l' uni. une grande école de formation liée aux intérêts du Capital plutôt que d' en faire un centre d' activité critique et culturel (choix entraînant une spécialisation de plus en plus poussée qui favorise les secteurs dits "utiles" tels que les branches scientifiques au détriment de secteurs comme la théologie ou les lettres); scolarisation des cours (remise en question de la liberté académique, notes mises sur les séminaires); légalisation du numérous clausus.

Il existe également un contre-projet mis sur pied par le GRI (groupe de réflexion interfacultaire) composé de profs et d' étudiants et qui met l' accent sur la fonction critique de l' université, sur la décentralisation des pouvoirs au profit du sénat des profs, des étudiants et des assistants, et enfin sur la liberté d' expression.

A côté de l' opposition du GRI, existe une autre opposition à la loi universitaire, mais qui ne soutient pas le contre-projet du GRI, estimant notamment que celui-ci n' est pas clair sur la question de la liberté d' expression lorsqu' il la demande "dans le respect des principes scientifiques fondamentaux" (texte du contre-projet).

Le Fossé se solidarise avec la lutte des universitaires contre le projet officiel de Rivier. Nous vous invitons à participer à la journée d' action du vendredi 14 janvier où le Fossé tiendra deux forums sur les thèmes de la liberté d' expression et du numérous clausus. Ces forums se tiendront de midi à 3h. au Palais de Rumine et seront suivis d' une assemblée générale de l' ensemble des étudiants.

TOUS A L' UNI LE 14!!

SOUTIEN A LA LUTTE DES ETUDIANTS !!

VENEZ PARTICIPER AUX FORUMS DU FOSSE!⚡

COMITE FOSSE

Editeur responsable: D. Noverraz

L'ETAT IMPOSE SES SOLUTIONS A LA CRISE, LUTTONS AVEC LE MOUVEMENT OUVRIER ET POPULAIRE CONTRE SA POLITIQUE!

Il serait bien étonnant que, dans la société capitaliste et impérialiste suisse, durement secouée par une crise économique profonde (la plus profonde en Europe avec près de 300.000 postes de travail liquidés en 2 ans et 30.000 prévus en moins pour cette année 77 par les économistes bourgeois eux-mêmes), le secteur universitaire échappe aux efforts de restructuration et aux plans d'économie de la bourgeoisie et de son Etat. Ceci d'autant plus que la crise et le redimensionnement économique qu'elle implique pour les capitalistes, posent des exigences nouvelles pour la formation des cadres, des gestionnaires et des fonctionnaires que produit l'université bourgeoise.

Jusqu'à aujourd'hui, les capitalistes et l'Etat bourgeois ont tenté de faire payer la crise à la classe ouvrière et aux couches populaires par les licenciements, les fermetures d'entreprise, les baisses de salaire, l'augmentation du coût de la vie, des impôts (TVA), des assurances, etc.... Cette attaque aux intérêts ouvriers et populaires a pu être largement camouflée grâce au renvoi massif de travailleurs immigrés et par la possibilité pour le capitalisme suisse, par sa nature impérialiste, de renforcer le pillage et l'exploitation des pays du troisième monde. Mais cette attaque a suscité une opposition grandissante des travailleurs qui ont renoués avec la lutte ouverte contre le capital par la grève et les occupations d'entreprise, de même qu'une méfiance et une opposition croissantes des couches populaires, des paysans notamment, à la politique de l'Etat.

L'Université est pour l'essentiel restée durant cette période ce vase clos où la bourgeoisie forme les cadres dont elle a besoin, impose sa domination politique et idéologique, modèle ses successeurs. Jusqu'à aujourd'hui, seul le personnel administratif a été touché par les limitations de crédits et les pressions sur l'emploi opérées par l'Etat, ainsi que quelques assistants ou enseignants du corps intermédiaire. D'autre part, ce n'est qu'une fois leurs études terminées, que des étudiants, en nombre croissant, se trouvent confrontés à des problèmes d'emploi. Mais cette situation n'a pas engendré de réactions organisées significatives ni du personnel administratif ni des étudiants.

C'est dans cette période que l'Etat bourgeois envisage de poursuivre le renforcement de sa mainmise politique et idéologique sur l'institution universitaire dans son ensemble. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a élaboré un avant-projet de loi universitaire allant dans ce sens. L'Etat veut assurer son pouvoir au sein de l'Université, augmenter les compétences du Recto-